

1 - Objet

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de régir les relations contractuelles entre la société Zefyris, dont le siège social est fixé au 28 allée des Coudraies, 91190 Gif sur Yvette et le Client.

A défaut de contrat spécifique conclu entre la société Zefyris et le Client, ou de conditions particulières d'achat expressément acceptées par la société Zefyris, les ventes réalisées sont soumises aux conditions générales de ventes décrites ci-dessous.

Toutes autres conditions n'engagent la société Zefyris qu'après confirmation écrite de sa part. Le seul fait de passer commande auprès de la société Zefyris comporte l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions générales peuvent être modifiées à tout moment et sans préavis par Zefyris, les modifications étant alors applicables à toute commande postérieure.

2 - Durée de validité des offres de vente

Les produits sont proposés à la vente jusqu'à épuisement du stock. Pour les produits n'étant pas en stock dans nos entrepôts, nos offres sont valables sous réserve de disponibilité chez nos fournisseurs. En cas de commande d'un produit indisponible, le client sera informé dans les meilleurs délais et il lui sera proposé un matériel de remplacement ou l'annulation de la commande.

3 - Prix des produits

Les prix pratiqués sont ceux appliqués au moment de la commande dans la limite des stocks disponibles et sous réserve d'erreur typographique.

Au prix affiché des articles, il convient d'ajouter les frais de transport calculés en fonction de la nature des articles commandés, de la distance et du transporteur sélectionné.

Les prix peuvent être modifiés à tout moment et sans préavis.

4 - Commandes

Le contrat est définitivement conclu dès réception de toute commande passée par écrit sur papier à en-tête dûment signé par un responsable ou par fax.

Aucune annulation unilatérale de commande d'un professionnel ne sera acceptée sans l'accord de la société Zefyris. Si malgré tout, l'acheteur annule sa commande, la prise en compte de l'annulation donnera lieu à une indemnité fixée à 10% du montant HT de la commande.

La société Zefyris se réserve le droit de refuser toute commande d'un client avec lequel un litige en cours existerait. Aucun dédommagement relatif à une annulation de commande par le client, quelque en soit le motif, ne pourra être demandée.

5 - Délais de livraison

Les délais de livraison indiqués dans les documents contractuels sont donnés à titre indicatif. Le retard de livraison ne saurait justifier l'annulation de la commande ou le versement d'indemnités. Le vendeur sera en droit de suspendre la livraison en cas de non-respect des conditions de paiement, d'absence de production de documents nécessaires à l'exécution de la commande

La société Zefyris n'encourt aucune responsabilité en cas de non-exécution ou de retard dans l'exécution de l'une quelconque de ses obligations si celui-ci résulte d'un fait indépendant de sa volonté et qui échappe à son contrôle. Est considéré comme tel, tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code Civil.

Dans tous les cas, la livraison dans les délais ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations envers la société Zefyris.

6 - Réclamation

Nos marchandises voyagent, même en cas de franco de port, aux risques et périls du destinataire. Ce dernier devra vérifier lors de la livraison le bon état des colis et leur contenu, et si nécessaire, émettra ses réserves auprès du transporteur.

En signant le bordereau de livraison, le client accepte les produits livrés en l'état et dès lors aucune réclamation relative à des dommages subis durant le transport ne sera acceptée.

Toutes les marchandises devront avoir été contrôlées dans un délai de 3 jours après réception. Au delà de ce délai, la responsabilité de la société Zefyris sera dégagee. Zefyris ne peut en aucun cas être tenu de dédommager ou d'annuler une commande suite à l'impossibilité d'utiliser le produit acheté pour une raison d'incompatibilité avec le matériel ou logiciel déjà possédé par le client.

7 - Paiement

Les paiements doivent être effectués de telle manière que le vendeur puisse disposer des sommes le jour de l'échéance. Sauf conditions particulières expressément écrites ou accordées aux clients professionnels après étude de leur dossier, les paiements doivent être effectués par virement ou chèque bancaire.

8 - Retard de paiement

Le défaut de paiement total ou partiel d'une facture à sa date d'exigibilité entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'allocation à la société Zefyris de pénalités de retard égales au taux Refi majoré de 7 points.

Ces pénalités sont calculées sur l'intégralité des sommes TTC restant dues depuis la date d'exigibilité de la facture jusqu'à son paiement total.

9 - Garantie et service après-vente

Tous les produits vendus par Zefyris, et dont la période de garantie n'est pas spécialement précisée, sont garantis une année par retour-atelier dans les locaux de la société.

Toute garantie constructeur doit être prise en charge directement par le constructeur auprès du client final.

Toute intervention de la société Zefyris au-delà de la période initiale de garantie est à sa discrétion.

En cas de retour de matériel s'avérant non défectueux, une base forfaitaire de prise en charge et de diagnostic vous sera facturée en fonction du tarif horaire des interventions en atelier valable à ce moment. Merci donc de bien vérifier avant tout retour que votre problème n'est pas la cause d'une mauvaise installation ou configuration, ou dû à une incompatibilité logicielle ou matérielle.

Dans le cas où une intervention supplémentaire s'avérerait nécessaire (montage, installation système, tests complémentaires, ...), un devis sera spécifiquement établi.

Cette garantie ne couvre pas les dommages résultant d'accidents, de mauvaise utilisation, de négligence ou de modification notable de l'aspect ou du fonctionnement du matériel retourné.

Dans le cas d'un retour possible au constructeur pour devis de réparation du matériel hors garantie, des frais administratifs et de port pourront être facturés pour le renvoi du matériel en cas de refus du devis sollicité.

Tout retour de marchandises, hors délais de rétractation, nécessite l'accord préalable de la société Zefyris et l'obtention d'un numéro de retour délivré par celle-ci au client, qui doit être très lisiblement inscrit sur tout colis retourné. Le retour des marchandises s'effectue aux frais, risques et périls du client. Les produits retournés par transporteur sans protection physique ou mal protégés ne pourront pas bénéficier de la garantie, il appartient donc au client de veiller à protéger et assurer le ou les produits retournés lors de leur transport.

Toute sauvegarde de données nécessaire devra être effectuée par le client préalablement à son retour de matériel. Zefyris ne garantit en aucun cas les données contenues sur ce matériel, ni sa récupération. Zefyris ne saurait être tenue pour responsable d'une quelconque perte de données se trouvant sur un disque dur ou un média.

La société Zefyris veillera à appliquer la garantie sur tout produit retourné dans les meilleurs délais. Toutefois, lorsque la réparation nécessitera le renvoi du produit au producteur, elle ne pourra être tenue pour responsable des éventuels retards du fait du producteur. D'autre part, le service après vente de la société Zefyris choisira le transporteur chargé de livrer les marchandises au client.

Compte tenu des modes de fabrication des écrans LCD, des défauts de pixels sont souvent inévitables. Ils ne constituent des vices de fabrication que s'ils divergent des spécifications et tolérances annoncées par le constructeur.

Dans le cas de retours SAV mis à disposition à notre entrepôt, ceux-ci seront tenus à la disposition de notre clientèle aux horaires d'ouverture habituels pendant une durée de 3 mois à compter de l'avis de mise à disposition. Passé ce délai les produits seront la pleine propriété de la société Zefyris.

10 - Réserve de propriété et responsabilité

La société Zefyris conserve la propriété des marchandises jusqu'à leur paiement intégral. Durant la période s'écoulant de la livraison au transfert de propriété, les risques de pertes, vols ou destruction sont à la charge du client.

L'inexécution par le client de ses obligations de paiement, pour quelque cause que ce soit, confère à la société Zefyris le droit d'exiger la restitution immédiate des marchandises livrées aux frais, risques et périls du client. Le client s'engage, pour le cas d'une procédure de redressement judiciaire affectant son Entreprise, à participer activement à l'établissement d'un inventaire des marchandises se trouvant dans ses stocks et dont la société Zefyris revendique la propriété. A défaut, la société Zefyris a la faculté de faire constater l'inventaire par Huissier aux frais du client. Le client s'interdit de revendre, de transformer ou d'incorporer les marchandises livrées à compter de la date de jugement prononçant le redressement judiciaire ou la liquidation des biens de son Entreprise. La société Zefyris pourra interdire au client de procéder à la revente, la transformation ou l'incorporation des marchandises en cas de retard de paiement. Pour garantir les paiements non encore effectués et notamment le solde du compte du client dans les écritures de la société Zefyris, il est expressément stipulé que les droits relatifs aux marchandises livrées mais impayées se reporteront sur les marchandises identiques en provenance de la société Zefyris en stock chez le client, sans qu'il soit besoin d'imputer les paiements sur une vente ou livraison déterminée. En cas de revendication, les acomptes déjà versés restent acquis au vendeur à titre de dédommagement.

11 - Attribution de juridiction

Les différends relatifs à la formation, l'exécution et la cessation des obligations contractuelles entre les parties ne pouvant donner lieu à un règlement à l'amiable seront soumis à la juridiction du Tribunal de Commerce d'Evry, Essonne, France.